

District de l'Aude de Football

- 04.68.47.39.60
- secretariat@aude.fff.fr
- Cité des sports 11 000 CARCASSONNE 10 avenue du général sarrail

COMMISSION JEUNES

PV du 12/08/25

PRESENTS Mr David CARRASCO, Mr Jérôme TISSEUR, Mr Jean-Luc PASCAREL, Alain DROUIN

PREPARATION SAISON 2025/2026

La commission rappelle à tous les clubs que la date limite d'inscriptions pour les compétitions à 11 est fixée au 22/08/25.

Passée cette date nous ne pourrons garantir la participation des équipes lors de la 1ere phase de championnat et pour la coupe.

Pour les U13 les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 5 septembre.

Merci de respecter ces dates pour la bonne organisation du calendrier annuel.

REUNION DE PREPARATION SAISON 25/26

Une réunion d'information concernant les modalités et le déroulement des championnat 2025/2026 aura lieu le :

- Le Mercredi 27 Aout à 18h30 à la salle du club à Palaja
- Le Jeudi 28 Aout à 18h30, à Lézignan salle Pelloutier

Ces réunions seront obligatoires afin que chacun prenne connaissance des règlements et spécificités des championnats avec la mise en place des nouvelles compétitions par la ligue dès la saison 26/27.

La réunion est ouverte aux éducateurs foot à 11 ainsi qu'aux secrétaires de club et au responsable foot à 11. Une personne minimum devra être présente.

En cas d'absence une amende de 20€ sera infligée.



District de l'Aude de Football

- 04.68.47.39.60
- secretariat@aude.fff.fr
- Cité des sports 11 000 CARCASSONNE 10 avenue du général sarrail

TOURNOI

La commission valide l'organisation du tournois du GFC les 13 et 14 septembre pour les catégories U7 à U13.

Pour rappel tout tournoi accueillant des équipes hors région Occitanie doit être déclaré à la ligue.

https://occitanie.fff.fr/les-

tournois/#:~:text=Le%20tournoi%20doit%20%C3%AAtre%20accept%C3%A9,par%20la%20commission%20comp%C3%A9tente%20obligatoirement.

RAPPEL

Pour rappel, dans les catégories de jeunes U13 à 17 le nombre de mutés est limité à 4 dont 1 hors période. Le nombre de mutés supplémentaires est en outre limité à 2 par catégories.

D'autre part, nous vous rappelons l'article 45.2 des règlements généraux de la ligue Occitanie:

Article 45.2 - Changement de club de jeunes

Par application de l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F., un club pourra refuser, par une opposition ou un refus d'accord, les demandes de changements de club, pour des licenciés de catégorie masculines et féminine, U6 à U19, réalisées par un même club ou regroupement de clubs (groupements, ententes) dès lors que ces demandes concernent plus de cinq joueurs (toute catégorie confondue) ou plus de deux joueurs d'une même catégorie d'âge ou d'une même équipe du club quitté. En tout état de cause, il appartiendra à la C.R.R.M., pour éviter tout abus de droit, de statuer définitivement sur le bienfondé de l'opposition ou du refus d'accord après analyse des motivations présentées par le club quitté et le club demandeur.

Le Secrétaire Jérôme TISSEUR Le Président David CARRASCO

